



La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande reçue en date du 5 octobre 2022 de la SAS Des Racines aux branches – 15 rue Charles Lindbergh Parc Océalim – 87270 COUZEIX concernant les travaux d'écimage avec évacuation au 23 avenue de Chez Maillard – Morterolles - 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

## ARRETE

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux d'écimage avec évacuation au 23 avenue de Chez Maillard – Morterolles - 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE, l'entreprise est autorisée à utiliser le domaine public pour stationner sur le trottoir avec un léger empiètement sur la voirie devant le 23 avenue de Chez Maillard le mercredi 12 octobre 2022.

**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par SAS Des Racines aux branches conformément à la réglementation en vigueur.

**L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES  
La SAS Des Racines aux branches

Fait et arrêté à Bessines, le 7 octobre 2022

La Maire,



Andréa BROUILLE